



PÔLE CHIRURGIE

ANESTHÉSIE / BLOC - CHIRURGIE / CONSULTATION

3 Avenue de la Dame - CS 20526 - 74203 THONON LES BAINS CEDEX ☎ 04 50 83 20 00

Pour tout changement de rendez-vous, veuillez contacter 04 50 83 28 83

www.hopitauxduleman.fr



N°Finess : 740000328

Madame, Monsieur,

Une consultation d'Anesthésie est obligatoire

Rez-de-chaussée La Consultation d'anesthésie

Le ... /... /... à ... h...

Nous vous prions de vous présenter au Service de Consultations avec :

- > Carte vitale + carte mutuelle + carte d'identité*
- > Cette convocation*

Merci de remettre au Médecin les documents suivants :

- > Questionnaire d'anesthésie dûment rempli*
- > L'ordonnance de votre traitement actuel si vous en avez un*
- > Résultats des examens biologiques si demandés*
- > Lui signaler si vous êtes sous anti-coagulant ou diabétique*



PÔLE CHIRURGIE

ANESTHESIE / BLOC - CHIRURGIE / CONSULTATION

3 Avenue de la Dame - CS 20526 - 74203 THONON LES BAINS CEDEX ☎ 04 50 83 20 00

Pour tout changement de rendez-vous, veuillez contacter 04 50 83 28 83

www.hopitauxduleman.fr



N°Finess : 740000328

VOTRE HOSPITALISATION

**Le .././....
au 1er étage - Service Unité ambulatoire
(SMS la veille pour l'heure d'arrivée)
(sans manger ni boire ni fumer dès minuit)**

Médecin responsable : Docteur

Vous aurez pris une douche le matin de l'intervention.

Pensez à apporter :

- > Les résultats des examens prescrits si demandés
- > Votre carte de groupe sanguin si demandée
- > Votre ordonnance en cours et votre traitement

Ne pas amener de bijoux, objets de valeur, de grosses sommes d'argent.

UCA = Unité de Chirurgie Ambulatoire

1^{er} étage, suivre la ligne orange.

Téléphone : 04.50.83.21.41

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 6h30 à 21h

Consultation Anesthésie : Téléphone = 04.50.83.21.51

Intervention prévue le :

Nom, prénom.....Tél :

Personne de confiance : Tél :

Personne accompagnante pour la sortie :Tél :

Vous allez bénéficier d'une intervention en chirurgie ambulatoire

Lisez attentivement les consignes suivantes,

LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES PEUT ENTRAINER LE REPORT DE VOTRE INTERVENTION.

- ✓ Prendre ou modifier un rendez-vous pour une consultation d'anesthésie

Téléphone = 04.50.83.21.51

- ✓ Apporter

- tous les examens prescrits par le chirurgien et l'anesthésiste concernant votre intervention (Radiographie, bilan sanguin, ECG, ordonnance de traitement...)
- une copie de l'ordonnance de votre traitement habituel et vos médicaments pour la journée
- tout matériel prescrit en lien avec l'intervention (bas de contention, attèle...)
- une autorisation d'opérer pour les mineurs et adultes protégés
- le formulaire renseigné de désignation de la personne de confiance

- ✓ Signaler tout changement dans votre état de santé (changement de traitement, fièvre...) survenu depuis votre consultation d'anesthésie en appelant le service au 04.50.83.21.41.

La veille de l'intervention :

- ✓ Respecter le jeûne prescrit :

- Boire des **liquides clairs** est autorisé **jusqu'à 2h avant l'intervention** (eau, thé, café, jus de pomme)
- Alcool, boissons lactées, jus avec pulpe **sont interdits.**
- **Ne pas manger**, au moins **6h avant** l'heure de l'intervention

- ✓ **Vous recevrez un SMS pour confirmer votre heure de convocation, et si vous ne recevez pas d'information de notre part, contactez l'UCA au 04.50.83.21.41 .**

Le matin de l'intervention :

- ✓ Prenez une douche à votre domicile (voir fiche information patient)
- ✓ N'apportez pas de bijou, pas d'objet de valeur (L'hôpital ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte ou vol dans votre chambre)
- ✓ Munissez-vous de votre carte d'identité, carte vitale et mutuelle
- ✓ Apportez tous les examens en lien avec votre intervention

A la sortie du service :

Votre sortie se fera après validation de l'infirmière qui vous remettra vos documents de sortie. (RDV, ordonnances, arrêt de travail, bon de transport...)

Vous ne devez en aucun cas repartir seul.

Les heures suivant une anesthésie, jusqu'au lendemain matin :

- Vous ne devez pas conduire de véhicule
- Vous ne devez pas utiliser d'appareil dangereux
- Vous ne devez pas prendre de décision importante, car votre vigilance est abaissée sans que vous vous en rendiez compte
- Vous pouvez boire et manger légèrement
- Ne buvez pas d'alcool, ne fumez pas
- Ne prenez que les médicaments prescrits (pas de somnifères ni tranquillisants)

Je m'engage

A être accompagné, par une personne majeure, lors de mon retour à domicile, dès la sortie du service de chirurgie ambulatoire,

Et avoir prévu, jusqu'au lendemain matin, d'être accompagné par une tierce personne majeure, y compris la nuit qui suit l'intervention.

Signature :

En cas de problème le soir ou la nuit suivant votre intervention, appelez le 04.50.83.20.00.



QUESTIONNAIRE MEDICAL PRÉ-ANESTHÉSIQUE

A remplir avant la consultation d'Anesthésie. Vous pouvez vous faire aider d'un proche ou de votre médecin traitant.

Pour la consultation, veuillez apporter votre **dernière ordonnance** de médicaments, les **comptes rendus** de consultation (notamment du cardiologue) et vos **prises de sang** de l'année.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Poids : Taille :

Personne à contacter et téléphone:

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

- Avez-vous des problèmes cardiaques et vasculaires ?

OUI	NON
-----	-----

Si oui, lesquels ?

- Hypertension artérielle Insuffisance cardiaque
 Infarctus Trouble du rythme, fibrillation, palpitations
 Stent ou pontage Pacemaker (si oui apporter la carte)
 Autre :

- Avez-vous des problèmes respiratoires ?

OUI	NON
-----	-----

Si oui, lesquels ?

- Asthme Pneumothorax
 Bronchite chronique Autre :

- Avez-vous déjà eu des problèmes neurologiques ?

OUI	NON
-----	-----

Si oui, lesquels ?

- AVC Malaises avec perte de connaissance
 Epilepsie Autre :

- Avez-vous d'autres maladies ?

OUI	NON
-----	-----

- Diabète
 - Si diabète: insuline ?
 - Quelle est le taux de la dernière hémoglobine glyquée (HbA1C): %
 Insuffisance rénale si oui: créatinine de base :
- Apnées du sommeil si oui : Appareillage : OUI / NON
- Antécédent de phlébites ou une embolie pulmonaire
- Ulcère gastrique
- Autre :

Quels sont les médecins qui vous suivent : APPORTEZ LES DERNIERS COMPTES RENDUS

-
-
-

ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX

Avez-vous déjà été opéré(e) (même dans l'enfance) ?

OUI

NON

-
-
-
-
-

- Avez-vous eu des problèmes ou mauvais souvenirs avec les anesthésies ? OUI / NON

- Avez-vous déjà été transfusé(e) ? OUI / NON

- Avez-vous déjà eu des problèmes de saignements importants, des saignements de nez fréquents ou une nécessité de re-consulter un médecin après une extraction dentaire ? OUI / NON

MODE DE VIE

Avez-vous des allergies alimentaires ou à des médicaments :

OUI

NON

Si oui, lesquelles :

-
-

Habitudes de vie :

- Consommation Tabac : nombre de cigarettes /jour : nombre d'années :

- Consommation d'alcool : Jamais Occasionnelle 1-2 verres/jour > 3 verres par jour

- Consommation de toxiques : Cannabis Autres :

L'intervention est une parfaite opportunité pour se sevrer. Une équipe est présente aux Hôpitaux du Léman pour vous accompagner dans cette démarche. Le secrétariat est joignable au 0450832945 (addictologie).

- Arrivez-vous à monter 2 étages d'escalier sans être essouffé(e) ? OUI / NON

- Vous arrive-t-il d'avoir des douleurs à la poitrine à l'effort ou au repos ? OUI / NON

Quels sont médicaments que vous prenez (avec posologie) : APPORTEZ VOTRE ORDONNANCE

-
-
-
-
-
-

Selon ce que vous ressentez, merci de noter les questions suivante de 0 (pas du tout d'accord avec la proposition) à 5 (totalement d'accord).

		1	2	3	4	5
1	Je suis préoccupé(e) par l'anesthésie					
2	Je pense continuellement à l'anesthésie					
3	J'aimerais en savoir le plus possible sur l'anesthésie					
4	Je suis préoccupé(e) par l'intervention					
5	Je pense continuellement à l'intervention					
6	Je voudrais en savoir le plus possible sur l'intervention					



CONSENTEMENT DU PATIENT

Avez-vous été valablement informé(e) ?

Au cours de la consultation d'anesthésie du/...../..... avec le Dr j'estime avoir été suffisamment informé(e) des avantages et des risques de l'anesthésie.

J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies. Un document écrit informatif concernant l'anesthésie m'a été remis.

J'accepte les modifications de méthodes qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'intervention. Mon accord concerne aussi la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugée indispensable par le Médecin Anesthésiste-Réanimateur.

Ce document ne constitue pas une décharge de responsabilité du Médecin Anesthésiste-Réanimateur à mon égard.

Date :/...../.....

Nom, Prénom et Signature :



Information aux patients

Ce document, élaboré par la Société Française d'Anesthésie-Réanimation (SFAR) est destiné à vous informer sur l'anesthésie. Nous vous demandons de le **lire attentivement**, afin d'en comprendre les principes généraux et de préparer votre entretien avec le médecin anesthésiste réanimateur lors de la consultation. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

Si vous le souhaitez, d'autres ressources informatives à destination des patients sont disponibles en ligne (notamment vidéos) : <https://sfar.org/pour-le-grand-public/>

QU'EST-CE QUE L'ANESTHÉSIE ?

L'anesthésie permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie...), en supprimant la douleur provoquée pendant et en l'atténuant après l'intervention dans des conditions optimales de sécurité. Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

L'anesthésie générale est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments par la perfusion, et/ou par la respiration. Ainsi, l'anesthésie générale vous fait perdre conscience pendant la réalisation de l'acte.

L'anesthésie locorégionale permet de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Vous êtes conscient mais vous ne ressentez aucune douleur. Son principe est de bloquer les nerfs en injectant un produit anesthésique local. Il est donc possible d'endormir un avant bras ou une jambe isolément par exemple. La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière dans votre dos. Elles permettent d'endormir les deux jambes et le bas ventre par exemple. L'anesthésie locorégionale peut vous être proposée seule ou associée à une anesthésie générale.

Toute anesthésie générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, nécessite une consultation plusieurs jours à l'avance. Le médecin anesthésiste-réanimateur vérifiera votre état de santé et vous proposera la ou les techniques d'anesthésie possible(s) et adaptée(s) à votre situation. Il vous informera sur leur déroulement, les avantages et les inconvénients. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles et exprimer vos préférences.

Les éléments recueillis au cours de la consultation seront consignés dans votre dossier médical afin que le médecin qui pratiquera l'anesthésie dispose de l'ensemble des informations utiles vous concernant.

COMMENT SERAIS-JE SURVEILLÉ (E) PENDANT L'ANESTHÉSIE ET À MON RÉVEIL ?

L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation.

En fin d'intervention, vous serez surveillé (e) de manière continue dans une salle de surveillance postinterventionnelle, SSPI (salle de réveil). Durant l'anesthésie et votre séjour en SSPI, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placée sous la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste réanimateur.

QUELS SONT LES RISQUES DE L'ANESTHÉSIE ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil, permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter. Aussi, les complications graves de l'anesthésie, qu'elles soient cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses, sont devenues très rares. En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'évènements désagréables.

Les complications graves mais rares liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes mais, selon les connaissances actuelles de la science, aucune technique ne paraît statistiquement plus risquée que l'autre. Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques. Seul le médecin anesthésiste-réanimateur peut vous présenter les choix qui s'offrent à vous en fonction de votre cas individuel, toujours particulier.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES À L'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE ?

Des nausées et des vomissements peuvent survenir au réveil. Ils sont devenus beaucoup moins fréquents ces dernières années depuis la mise en place de mesures spécifiques pour les éviter.

Les dispositifs utilisés pour assurer votre respiration pendant l'anesthésie générale peuvent provoquer des maux de gorge ou un enrouement au décours de l'intervention. Des traumatismes dentaires sont également possibles. Il est important de signaler toute prothèse ou toute fragilité dentaire particulière lors de la consultation.

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peuvent provoquer un engourdissement ou, exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe.

Après anesthésie générale, des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister.

Des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie. Tous les symptômes précédemment cités sont habituellement passagers et leur persistance doit vous inciter à consulter.

Les accidents liés au passage de vomissements dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont bien respectées. Il est habituellement recommandé de ne pas absorber d'aliments dans les 6h qui précèdent l'anesthésie. Jusqu'à deux heures avant l'anesthésie, il est autorisé de boire de l'eau, du café ou du thé sans lait ou encore un jus de fruit sans pulpe. Le médecin anesthésiste vous rappellera ces consignes.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES AUX ANESTHÉSIES LOCORÉGIONALES ?

Toute anesthésie locorégionale peut s'avérer incomplète et nécessiter un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale.

Après une rachianesthésie ou une anesthésie péridurale, une difficulté à uriner peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. Des maux de tête peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours et/ou un traitement spécifique. Très rarement, on peut observer une baisse passagère de l'audition, ou un trouble de vision.

Il existe des risques spécifiques aux autres anesthésies locorégionales. Ainsi, au cours de l'anesthésie de l'oeil, des complications, telles une diplopie (le fait de voir double) ou plus rarement une plaie oculaire, peuvent survenir. Des séquelles, passagères ou définitives, telles une baisse ou une perte de la vision, peuvent en résulter. Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, des complications respiratoires sont possibles.

Toutes les techniques d'anesthésie locorégionale peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : paralysie et/ou insensibilité plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaire, convulsions, blessure d'un organe proche.

LA DOULEUR POSTOPÉRATOIRE

Limiter la douleur postopératoire est une de nos priorités. Nous disposons de médicaments ou de techniques permettant de soulager la douleur postopératoire. Votre participation pour quantifier cette douleur mais aussi pour la contrôler peut vous être proposée en utilisant des dispositifs que vous commandez par un bouton (analgésie contrôlée par le patient).

LA TRANSFUSION SANGUINE

Certaines interventions chirurgicales peuvent favoriser un saignement et nécessiter que vous soyez transfusé(e). Il est possible que la décision de transfuser soit prise alors que vous serez sous anesthésie. En conséquence, cette information est assez largement diffusée en préopératoire, et le fait qu'elle vous soit communiquée ne signifie pas nécessairement que vous recevrez une transfusion. Si vous avez dû recevoir une transfusion durant l'anesthésie, vous en serez informé(e) dès le réveil.

INFORMATION AU PATIENT : Préparation cutanée avant un passage au Bloc Opératoire

Le Bloc est un lieu propre. Ses ennemis sont les microbes. Le risque est l'infection.

La préparation cutanée est destinée à éliminer la majorité des microbes normalement présents sur la peau avant l'intervention.
La réalisation de la douche préopératoire est une mesure nécessaire à la prévention du risque infectieux opératoire.

LA VEILLE DE L'INTERVENTION

- BIJOUX**
 - Enlever tous les bijoux : bague, alliance, bracelet, collier, boucle d'oreille, piercing
- ONGLES**
 - Si l'opération concerne un bras ou une jambe, enlever le vernis des ongles des mains ou pieds
 - Couper et curer les ongles
- PILOSITE**
 - Réaliser la tonte si indiquée par le chirurgien
- DENTS**
 - Brosser vos dents

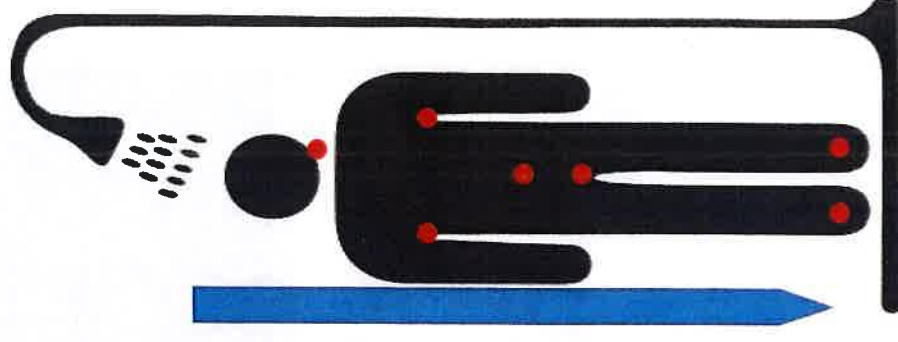
LE MATIN DE L'INTERVENTION

- DOUCHE**
 - Prendre une douche et faire un shampooing si chirurgie au niveau de la tête et /ou du cou
 - Brosser vos dents
- VISAGE**
 - Les hommes se rasent sauf contre indication du médecin (ORL)
 - Ne pas se maquiller
- PROTHESES**
 - Avant d'aller au bloc, enlever dentiers et lentilles de contact
 - Pour votre confort, seulement au bloc, retirer lunettes et prothèses auditives

COMMENT PRATIQUER LA DOUCHE ?

Savon, gel douche et shampooing doivent être entamés récemment.

- ★ Se mouiller le corps (et les cheveux si indiqué).
- ★ Laver le visage et le cou en insistant derrière les oreilles.
- ★ Insister sur les aisselles, le nombril, les plis de l'aîne, les pieds.
- ★ Savonner en dernier la région génitale puis la région anale.
- ★ Rincer abondamment de haut en bas.
- ★ Se sécher avec une serviette propre, mettre des vêtements propres.



**SI ET SEULEMENT SI UNE DEPILATION
A ETE DEMANDEE PAR LE
CHIRURGIEN**

**Votre premier soin avant
l'intervention chirurgicale**

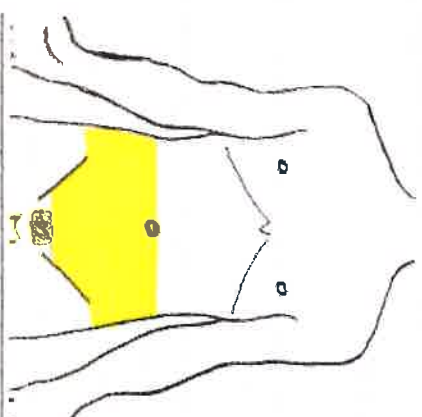
Préparation de la peau avant l'intervention

La dépilation

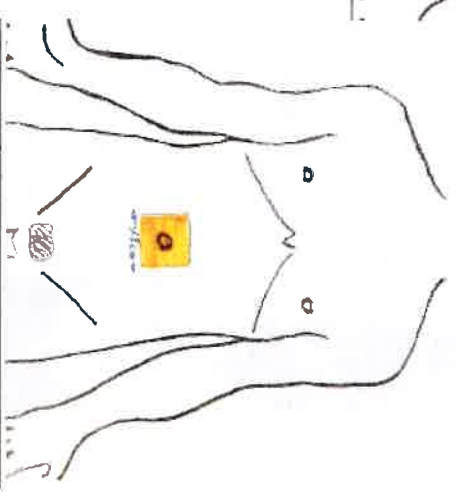
A réaliser selon les consignes données par le chirurgien avec une tondeuse électrique ou une crème dépilatoire (**rasoir interdit**)



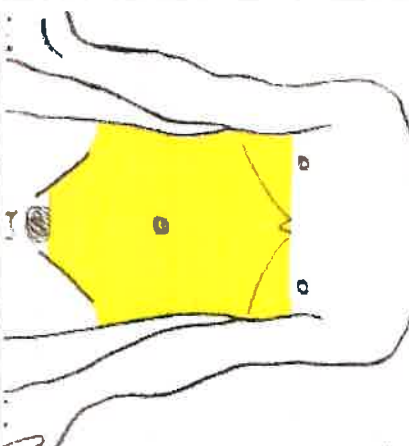
**Dépilation zone sus-pubienne
ou sous-ombilicale**



Dépilation zone péri-ombilicale



**Dépilation zone
abdominale**





Comment désigner la personne de confiance ?

- Vous pouvez remplir le formulaire ci-contre
- Le formulaire est à remettre à l'équipe soignante du service où vous êtes accueilli(e) ou à l'accueil de l'établissement
- Cette désignation est valable pendant toute la durée de votre hospitalisation au sein de notre établissement
- Elle est révoquable à tout moment



La Personne de confiance

Faire connaître sa volonté



La personne de confiance est une aide à la prise de décision pour la personne hospitalisée (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).

Les missions de la personne de confiance sont différentes selon l'état de santé dans lequel se trouve le patient

Quel est le rôle de la personne de confiance ?

Quand le patient est conscient, la personne de confiance :

- Accompagne et soutient la personne hospitalisée,
- Peut assister aux entretiens médicaux, afin d'aider le patient à prendre des décisions.

Le dialogue entre le médecin et la personne de confiance est direct, dans le cas d'un diagnostic ou d'un pronostic grave, sauf désaccord du patient.

La personne de confiance n'a pas d'accès direct au dossier médical du patient.

Si le patient est hors d'état de s'exprimer

Et que la personne de confiance n'a pas été désignée, aucune intervention ou investigation ne peut-être réalisée, sauf en cas d'urgence.

Qui peut désigner une personne de confiance ?

Si le patient est majeur et hospitalisé, il peut désigner une personne de confiance, même placé sous un régime de sauvegarde de justice ou sous curatelle.

Si le patient est majeur sous tutelle, il peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué.

Si le patient a désigné une personne de confiance préalablement à sa mise sous tutelle, seul le juge des tutelles ou le conseil de famille est compétent pour valider ou non la désignation.

Si le patient est mineur, les titulaires de l'autorité parentale exerceront les missions dévolues à la personne de confiance.

Qui peut être désigné personne de confiance ?

La personne de confiance est une personne majeure avec qui le patient a des liens relationnels de confiance existants avant son hospitalisation.

Au regard de ses missions, elle doit bien le connaître (valeurs, convictions, situation personnelle...).

Ainsi, la personne de confiance peut être un membre de la famille, un proche ou encore le médecin traitant.

La personne de confiance choisie doit être informée de ses missions et doit les accepter.

Formulaire de désignation de la personne de confiance

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____

Né(e) le _____

Hospitalisé(e) à _____

Déclare (cocher la case correspondante à votre choix)

Avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et ne pas souhaiter en désigner une.

Avoir reçu l'information sur la personne de confiance et souhaiter désigner :

Souhaiter changer de personne de confiance et souhaiter désigner :

Madame, Monsieur, _____

Demeurant _____

Téléphone _____

Mail _____

qui deviendra ma personne de confiance

Fait à : _____

Le : _____

Signature du patient

Signature de la personne de confiance

Le patient est dans l'incapacité de désigner une personne de confiance.

Le patient ne souhaite pas désigner de personne de confiance